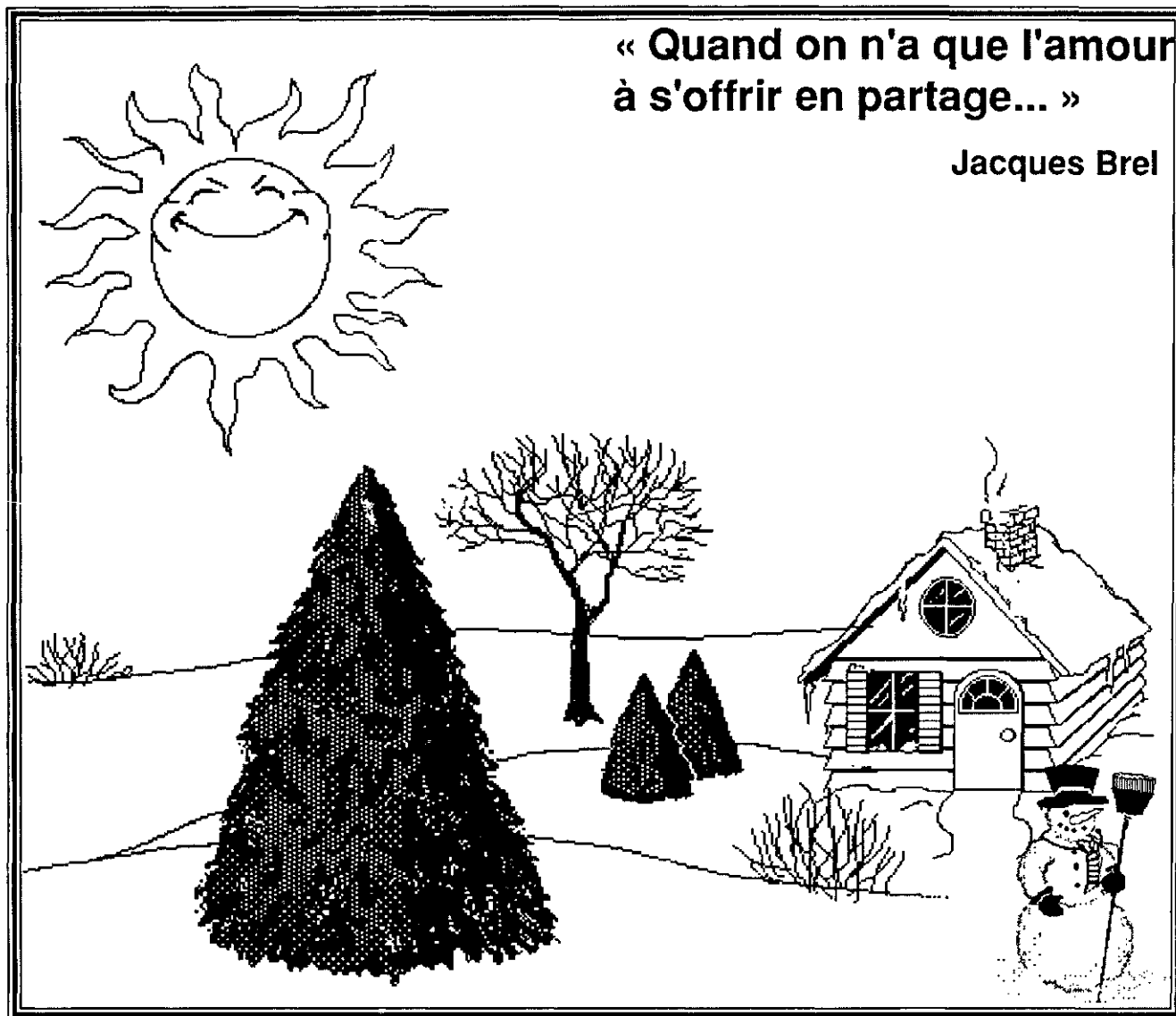


FAMILLES MONOPARENTALES

BULLETIN DE LIAISON

« Quand on n'a que l'amour
à s'offrir en partage... »

Jacques Brel



SOMMAIRE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE 3

Madame Marie-France Pothier nous livre un rapport succinct de sa participation aux deux rencontres organisées par madame Violette Trépanier, ministre déléguée à la Condition féminine et ministre responsable de la famille. La première rencontre réunissait les groupes de femmes et la seconde, les groupes familiaux.

CARNET 5

La directrice générale, en collaboration avec madame Renée Condé Icart, nous fait connaître la vision internationale du phénomène «Déplacements migratoires et incidences sur les familles» telle que le révélait la Conférence internationale de l'UIOF tenue à Athènes en octobre dernier.

DOSSIER CHAUD 7

Mémoire spécifique de la FAFMQ concernant l'Avant-projet de loi sur les services de santé et les services sociaux remis pour audience en commission parlementaire. La FAFMQ a également signé le mémoire conjoint des groupes de femmes.

VIE ASSOCIATIVE 10

Les familles monoparentales ont célébré collectivement la Semaine nationale de la famille à travers le Québec.

CODE D'ÉTHIQUE 12

Dire la vérité, dire toute la vérité, dire rien que la vérité? Voilà la question à laquelle sait si bien dire Lise Ashby.

PROFIL MONOPARENTAL 13

Fêtes d'hier à aujourd'hui, Colette Lepage-Viger nous offre ses réminiscences de la vie familiale d'antan à celle de famille monoparentale d'aujourd'hui.

BULLE JEUNESSE 15

Lancement du concours de dessins, textes ou bandes dessinées auprès des enfants. Participez nombreux! Ginette Duphily nous raconte un événement signifiant dans la vie d'une adolescente.

COIN LECTURE ET CULTURE 18

Réal Sirois nous convie à une dissertation sur les tenants de la discipline et ceux de la liberté et fait siennes les conclusions de l'auteur: «Les règles appellent la transgression; il n'est d'autre liberté que celle pour laquelle il nous faut lutter». Lise Ashby propose trois titres aux mordus de la lecture.

EN VRAC 20

Colette Lepage-Viger nous renseigne sur certaines publications qu'elle trouve des plus intéressantes. Le Prix de la famille 1990 et le prix «Reconnaissance aux municipalités», initiative de la FUF, seront offerts aux gagnants choisis parmi les candidatures reçues avant le 20 avril 1990. ■



Équipe de coordination

Lise Ashby, Madeleine Bouvier, Lucie Dubuc,
Colette Lepage-Viger

Rédactrice en chef

Madeleine Bouvier

Rédaction

Lise Ashby, Madeleine Bouvier, Lucie Dubuc,
Gilles Gagnon, Colette Lepage-Viger, Marie-France Pothier, Céline Signori, Réal Sirois

Collaboration spéciale

Ginette Duphily, Renée Condé Icart

Conception, mise en page et composition

Gilles Gagnon

Impression: RLQ

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec
Premier trimestre 1990

Reproduction permise en citant la source.

Les articles signés n'engagent que l'opinion de l'auteur-e.

Une production de la Fédération des associations des familles monoparentales du Québec (FAFMQ)



RENCONTRES: GROUPES-ÉTAT

Les groupes de femmes et les groupes familiaux ont rencontré la nouvelle ministre déléguée à la condition féminine et ministre responsable de la famille, respectivement le 27 novembre et 1^{er} décembre

Depuis quelques années, en novembre, la ministre déléguée à la Condition féminine convoque les groupes de femmes à une rencontre où assistent les ministres responsables des dossiers que l'on porte et que l'on défend. Cette journée se veut un moment d'échange, de discussion et un lieu pour faire valoir les revendications des groupes. La rencontre crée parfois de la frustration pour les groupes qui y participent. En effet, nous sommes peu consultés sur les thèmes à discuter et nous sommes soumis à un ordre du jour très strict.

Mme Violette Trépanier, nouvelle ministre déléguée à la Condition féminine et ministre responsable de la Famille, a désiré connaître les groupes de femmes et les groupes familiaux.

GROUPES DE FEMMES ET MINISTRE

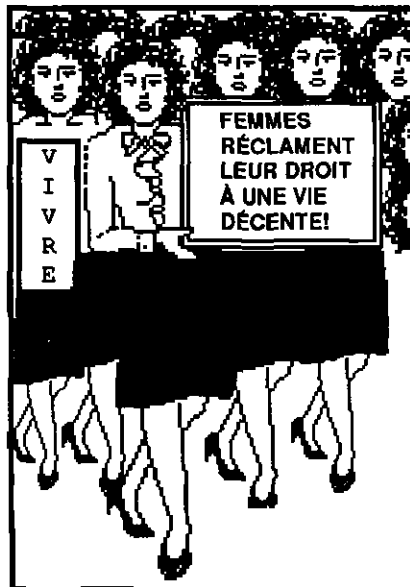
Le 27 novembre 1989, une quarantaine de présidentes de groupes de femmes ont été conviées à présenter leur groupe «informellement» et en toute «intimité».

Mais pour que 40 personnes s'expriment, il a fallu encore une fois appliquer un cadre d'animation très formel et une discipline très stricte. Comme organisme provincial très majoritairement composé de femmes chefs de famille, la FAFMQ s'est fait connaître et a fait état de la pauvreté des femmes chefs de familles

monoparentales, de leurs conditions de travail et également de la situation financière de la FAFMQ.

Voici un compte rendu très succinct de notre intervention.

La FAFMQ organisme familial provincial regroupe quarante associations affiliées et rejoint plus de 20 000 personnes dans les associations. Depuis 15 ans, la FAFMQ assure la promotion et la défense des droits des familles monoparentales. Présentement, ces familles sont au nombre de 252 805 dont 213 000 avec enfants mineurs au Québec.



La pauvreté

On peut constater que très souvent la pauvreté est la trame de fond de bien des difficultés pour un grand nombre de ces familles. Cette pauvreté s'attaque maintenant aux enfants. Puisque les familles monoparentales sont de plus en plus pauvres et de plus en plus jeunes, il est évident que leurs enfants s'appauvrissent aussi. Cette pauvreté peut s'expliquer de bien des façons, en voici quelques-unes:

- par les pensions alimentaires peu, mal ou pas versées du tout
- par le salaire des femmes qui représente 60 % de celui des hommes
- par la carrière matrimoniale à laquelle les femmes consacrent une grande partie de leur vie.

Les conditions de travail

Et que dire de la femme chef de famille sur le marché du travail. Si lors du mariage, la femme occupait un emploi à salaire d'appoint, celui-ci devient du jour au lendemain le revenu principal de la famille. La plupart ne trouveront que des emplois précaires. Pour plusieurs d'entre elles, ce sera la ronde infernale de l'aide sociale à un programme de développement de l'Emploi, à l'assurance-chômage pour revenir à l'aide sociale et le cycle recommencera. Car au Québec, par manque de politique



de plein emploi, toutes les mesures d'employabilité de la sécurité du revenu ouvrent la porte à du «cheap labor» dont la précarité demeure le point fort.

La situation financière de l'organisme

Pour la FAFMQ, un financement gelé depuis 4 ans empêche le développement de services pour répondre aux nouveaux besoins et réduit les services existants. La perspective de régionalisation du MSSS remet en cause le financement des organismes communautaires et nous crée beaucoup d'insécurité.

Nous avons fait connaître à la ministre, la réalité des femmes chefs de famille, leurs besoins et leur aspiration profonde à l'autonomie financière et à une vie décente pour elles-mêmes et leur famille.

La ministre, madame Violette Trépanier, a paru sensible aux arguments apportés par les groupes de femmes. Mais pour lui permettre de bien défendre les intérêts des femmes, les groupes devront alimenter la ministre de façon régulière et demeurer vigilants, tout au cours de l'année, face aux mesures législatives qui touchent directement les femmes.

GROUPES FAMILIAUX ET MINISTRE

Le 1^{er} décembre 1989, la ministre, madame Violette Trépanier, rencontrait quatre des organismes familiaux provinciaux dont la FAFMQ. La Fédération est la voix provinciale des associations de familles monoparentales. La Fédération porte la problématique de la monoparentalité en tout temps et en tout lieu.

La monoparentalité évolue. Voici les cycles de vie du parent unique:

- vivre seul avec ses enfants, tout le temps, à mi-temps ou au quart du temps;
- vivre en famille recomposée, mariée, union de fait, avec les enfants de l'un, de l'autre ou des deux;
- vivre seul avec enfants adultes: qui partent, qui reviennent, qui repartent;
- osciller entre famille monoparentale/famille recomposée/famille monoparentale.

Telle est la vie avec tous les besoins qu'elle génère!

Les dossiers familiaux touchent directement nos membres et plus durement que pour les autres familles parce que nos familles sont parmi les plus démunies:

-les charges parentales sont plus lourdes parce qu'elles relèvent d'un seul parent;

-les conditions de travail ne respectent pas encore le parent travailleur.

Nommons, à titre indicatif, tous les dossiers qui influencent considérablement la vie des familles monoparentales et sur lesquels la FAFMQ doit réagir:

La rupture du couple

- la médiation familiale
- la Loi du divorce
- le Droit familial et le partage du patrimoine familial
- le Service de perception automatique des pensions alimentaires

La pauvreté des familles monoparentales

- l'aide sociale
- les services de garde
- le retour aux études
- le retour sur le marché du travail
- les normes minimales de travail
- les programmes d'accès à l'égalité
- l'assurance-chômage
- la fiscalité

Recherche

- la garde conjointe et l'impact à long terme sur les enfants
- la médiation familiale globale et son impact sur un partage équitable des biens.

Le parent seul, pauvre, seul pourvoyeur et seul responsable des enfants se débat dans une société qui lui est hostile. Les programmes sociaux mis sur pied pour venir en aide à ces familles, sont très exigeants dans leurs normes. Il en résulte que de nombreuses familles sont exclues de ces programmes alors qu'elles en ont un urgent besoin. Pensons au programme APPORT qui n'est pas admissible à la famille monoparentale à bas revenu qui reçoit une pension alimentaire.

La FAFMQ existe aussi pour aider les familles monoparentales à se regrouper en association, à développer un sentiment d'appartenance et de solidarité, à se donner des services

d'accueil, d'entraide, d'écoute active, de formation et de croissance personnelle, à travailler de concert pour faire changer les lois et les conditions de vie afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des familles monoparentales.

La FAFMQ a transmis à la ministre ses réflexions sur le Plan d'action gouvernemental 89-91 concernant la politique familiale. (Veuillez vous référer à cet effet, au Bulletin de liaison Automne 89, pp. 12 et 13, qui faisait état des commentaires de la FAFMQ face au Plan d'action).

Chacun des quatre organismes familiaux provinciaux ont présenté à la ministre, leur propre organisme avec ses objectifs et ses priorités pour l'année 89-90. Certains ont aussi fait part de leurs réflexions concernant le Plan d'action 89-91, Familles en tête.

Le consensus s'est vite établi sur l'importance d'un financement adéquat des organismes communautaires du Québec, financement qui respecte les objectifs et l'autonomie des groupes.

CONCLUSION

La ministre a reçu avec beaucoup d'ouverture les communications des organismes. Elle a signalé l'importance de travailler ensemble sur la politique familiale de façon à lui permettre de porter avec force et appui, les revendications auprès du Conseil exécutif.

Que sortira-t-il de ces rencontres, Groupes-État? Une ministre, titulaire de deux ministères Femmes et Familles, pourra-t-elle défendre les intérêts de l'un et de l'autre sans devoir minimiser les revendications respectives de chacun des groupes?

Depuis si longtemps la femme dans la famille devait se sacrifier pour le bien-être de la famille. La Condition féminine subira-t-elle le même sort?

Un espoir demeure! La ministre, dans son discours, prône l'autonomie de chacun des membres composant la famille ainsi que l'égalité des partenaires. Les groupes devront veiller à ce que ça ne demeure par un voeu pieux. ■

Marie-France Pothier



DÉPLACEMENTS MIGRATOIRES: INCIDENCES SUR LES FAMILLES

À Athènes, les 23, 24 et 25 octobre avait lieu la conférence internationale de l'Union internationale des organismes familiaux dont le thème était «Déplacements migratoires - Incidences sur les familles».

La délégation canadienne était composée de douze personnes dont six du Québec. Grâce à l'appui financier du Secrétariat à la Famille et du Comité québécois de l'Union internationale des organismes familiaux dont je suis la présidente, j'ai eu l'occasion d'y participer.

Conjointement à cette conférence, j'ai aussi assisté à la Commission des Politiques familiales et Rôle des pouvoirs publics. Cette Commission est présidée conjointement par la France et le Québec représenté par monsieur Aubert Ouellet, Secrétaire à la Famille.

Je ne vais pas personnellement vous faire un résumé de cette conférence; je vais plutôt donner la parole à ma collègue Renée Condé Icart du Centre haïtien d'action familiale qui faisait aussi partie de la délégation canadienne.

Madame Condé Icart est très impliquée au niveau de sa communauté, mais également très active au sein d'organismes familiaux québécois. Nous la remercions donc de nous autoriser à reproduire le texte suivant:

Excellente idée que celle d'organiser une Conférence internationale sur les déplacements migratoires à Athènes. L'omniprésence de l'histoire antique

fait ressortir le fait que la migration n'est pas un phénomène moderne (ex. l'histoire d'Ulysse) mais une donnée constante des peuples à travers les âges. De plus, la Grèce a connu une émigration intense après la deuxième guerre et vit actuellement la stabilisation de sa population émigrée, le retour de migrants tout comme une immigration de pays plus jeunes. C'est donc un véritable laboratoire pour l'étude des phénomènes migratoires ainsi que des réponses apportées par les pouvoirs publics, les organismes communautaires et les familles.

Cette Conférence réunissait des délégués de trente-cinq (35) pays. Ces délégués provenaient surtout des organismes familiaux, mais aussi du secteur gouvernemental. Il faut noter une nette prédominance des délégués des pays européens. Certaines parties du monde étaient peu ou pas représentées (Amérique Latine, Caraïbes, Asie...) ou nettement sous-représentées (Afrique). Ma-

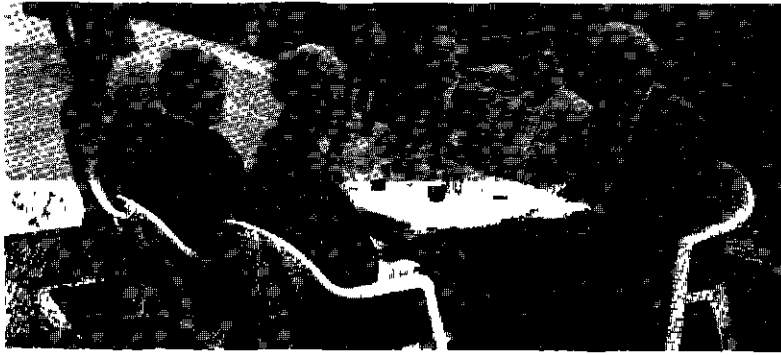
dame Maria Teresa da Costa Macedo a d'ailleurs souligné la nécessité pour l'Union internationale des organismes familiaux de se «mondialiser».

Pour une déléguée du Québec, donc de l'Amérique du Nord, où la vision est nettement différente, le point saillant a été ce contact avec la réalité européenne des migrations, à savoir:

- le renversement du mouvement séculaire des migrations après la deuxième guerre : l'Europe qui avait surtout été une terre d'émigration devenue terre d'immigration;
- la persistance de certains mythes nocifs comme:
 - a) le caractère provisoire de migrations alors qu'en fait les migrés restent;
 - b) l'arrêt des flux migratoires qui pourtant perdurent;
- la grande inquiétude de l'Europe face à «l'arabisation»;
- l'importance du thème des migrations de retour.

Cependant, la question de l'intégra-





tion des immigrants a probablement dominé toute la conférence sans doute à cause du fait que les pays d'arrivée ou d'accueil étaient dominants. Nécessité donc de la participation des immigrants à la gestion sociale pour des causes pratiques pour ne pas avoir «des sociétés à deux vitesses». Au fond, la migration est basée sur une stratégie du succès et devrait donc être perçue comme un phénomène social pour une meilleure société. Pont entre deux réalités, la migration devrait être un relèvement du niveau des pays d'accueil comme des pays de départ.

On pourrait avoir l'impression qu'on a beaucoup parlé de migrations et pas assez de familles et des membres des familles. Cependant, on a souligné la stratégie familiale à la base du phénomène. La démarche de partir est celle de tout un corps, celui de la famille, même si elle apparaît comme celle d'un individu. Une des principales recommandations du congrès en a été celle invitant les États à accélérer la procédure du regroupement familial.

Au fond, le vrai problème est peut-être que beaucoup de questions se posent encore au sujet des migrations et ce doute se reflète sur la dimension familiale du phénomène: parle-t-on d'identité de langue, de culture, de religion, d'origine? Quels types de liens conserver avec le pays d'origine? Comment les immigrants s'adaptent-ils?

Je voudrais apporter ici une réflexion d'une sociologue grecque, madame Loubia M. Moussourou:

«Explicitement ou implicitement, la migration est de nos jours de plus en plus considérée comme se rapportant à la stratégie familiale. Comme point de

départ, cette considération n'assure pas la solution aux problèmes socio-économiques et interculturels du processus migratoire. Elle pourrait cependant conduire à cette solution - ce que les considérations habituellement appliquées ne semblent pas être».

Sur bien des points, le Québec est probablement en avance sur bien des pays quant aux réponses aux phénomènes migratoires. Cependant, l'ancienneté du phénomène en Europe a entraîné une diversité de réponses dont certaines pourraient être intéressantes à étudier.

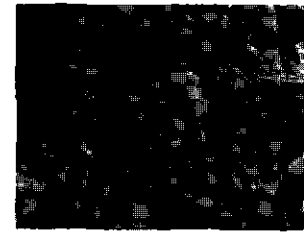
Enfin d'autres pays innovent et font des expériences qui méritent d'être connues. Par exemple, la Côte d'Ivoire est un important pays d'immigration en Afrique noire. Là-bas, ils ont instauré des journées de dialogue entre les immigrants et la population d'accueil.

En conclusion, les migrations sont encore un phénomène mal connu, mais dont la dimension familiale retient de plus en plus l'attention. Le partage des expériences est enrichissant et, dans ce domaine, le Québec a autant à recevoir qu'à donner.

Il ressort donc de cette conférence qu'il est faux de prétendre que ce ne sont que les pauvres qui émigrent, l'exode des cerveaux et des cadres est

aussi très présent. Aussi, nous devons nous souvenir que des gens n'ont pas choisi de quitter leur pays, mais y ont été poussés involontairement, soit à cause de difficulté politique, famine ou violence.

On choisit aussi d'immigrer pour améliorer son sort, ce qui est positif; mais le fait que les familles sont souvent séparées apporte aussi un aspect négatif. On se dit aussi qu'on reviendra quand on aura réglé nos problèmes, sauf



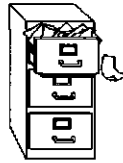
Madame Renée Condé Icart

que le retour au pays ne se fait à peu près jamais (en effet, 80% des immigrants restent ensuite dans leur pays d'accueil!). Ce mythe du provisoire empêche souvent les nouveaux arrivants de s'intégrer à la communauté. Ils y vivent aussi des problèmes importants d'identité; afin de s'intégrer plus facilement, doivent-ils renoncer à ce qu'ils sont à l'origine?... Ma conclusion est qu'il n'y a pas de solution facile à ce débat difficile, mais que chacun de nous devrait y mettre de la bonne volonté.

Je trouve que cette conférence était bien placée dans le temps puisque le thème choisi par le comité canadien pour la Semaine nationale de la famille 1990 sera le «multiculturalisme». Saurons-nous alors profiter de cette occasion pour partager mutuellement nos traditions familiales? Souhaitons-le! ■

En collaboration:
Céline Signori et Renée Condé Icart





MÉMOIRE DE LA FAFMQ CONCERNANT L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX

Présentation de l'organisme

La Fédération des associations de familles monoparentales du Québec (FAFMQ) est un organisme provincial, organisme de services et d'entraide, organisme d'éducation populaire et organisme de pression et de revendication qui regroupe dans tout le Québec 40 associations dûment affiliées et plusieurs autres en voie de l'être et rejoint plus de 20 000 personnes dans les associations locales. La FAFMQ assure la promotion et la défense des familles monoparentales du Québec. Ces familles sont au nombre de 252 805 dont 213 000 avec enfants mineurs.

L'objectif fondamental de la FAFMQ vise l'amélioration de la situation socio-économique des familles monoparentales et, plus exactement, vise à leur prise en charge, par elles-mêmes, en vue d'atteindre leur autonomie affective, psychologique et financière.

La Fédération des associations des familles monoparentales du Québec se reconnaît comme agent de changement social.

Agent de changement social auprès de la population en général par ses écrits, ses prises de position dans les médias tant écrits que parlés et par sa participation active aux colloques et congrès qui touchent les familles monoparentales.

Agent de changement social auprès de la population et des gouvernements par ses mémoires, avis et commentaires sur les diverses politiques gouvernementales qui touchent les familles et

plus spécifiquement les familles monoparentales ainsi que par sa présence à diverses commissions parlementaires.

Agent de changement social par sa participation aux recherches et travaux de chercheurs et chercheuses afin d'approfondir la problématique de la monoparentalité.

Commentaires généraux suite à la lecture des «Orientations» et de l'Avant-projet de loi sur la santé et les services sociaux.

Par sa réforme, le MSSS veut régler le cas des luttes internes et des velléités de prises de pouvoir aux différents paliers du réseau face à l'autorité suprême. Il veut régler le cas de l'ensemble des organismes communautaires. La concertation, les coalitions, les manifestations, les campagnes de sensibilisation et de visibilité auprès des députés ont fait fléchir à plusieurs reprises le Gouvernement. Le MSSS, la grande boîte, a donc cherché la façon de tenir en laisse tout ce beau monde dont il a pourtant bien besoin pour accomplir sa tâche. Comment s'y prend-il ?

Tout d'abord, il y va mollo envers les syndicats. Les centrales syndicales ont déjà un statut de partenaire égal dans les négociations collectives. Elles ne seront pas touchées par l'Avant-projet de loi. Leur pouvoir demeure entier, à l'intérieur des barèmes définis lors des conventions collectives. Elles conservent leur voix directe auprès du ministre.

Le réseau pour sa part, est secoué de

toutes parts. La régionalisation demandée, à corps et à cris, est offerte avec des replis importants.

En effet, les objectifs, les priorités, les programmes-cadres et le financement proviennent toujours du ministère qui en détermine lui-même les règles. Les régies régionales auront le pouvoir de gérer l'enveloppe budgétaire rattachée à l'application des programmes-cadres en vue d'atteindre les objectifs du ministère. Les régies régionales ont donc la tâche de voir à l'implantation des programmes-cadres, de distribuer les subventions afférentes aux programmes et d'assurer une évaluation mesurable de l'atteinte des objectifs.

Le MSSS se plaît à imiter le MEQ. Il a découvert l'utilité de gros CA composés de représentants très diversifiés (qu'il appelle des partenaires associés). Il élimine ainsi la contestation contre certaines mesures ministérielles, comme ce fut le cas lors de cohésions d'intervenants et de petits CA bien impliqués dans la problématique.

Quand le ministère parle d'impliquer les partenaires du milieu, il englobe tous les groupes pour la gestion, ce qui amène une grande disparité dans l'implication collective avec pour résultat un nivellement des problématiques spécifiques. Et pour la tâche elle-même, le ministère veut rallier au réseau, les organismes communautaires, les traitant comme sa chose, son réseau de «cheap-labor». Voilà donc ce que le MSSS a inventé pour contrer la montée grandissante des



organismes communautaires lui demandant du financement. Il récupère l'apport précieux des organismes communautaires tout en changeant complètement la philosophie des groupes. Les mesures d'employabilité du MSSR ont trouvé leur parallèle dans le «cheap-labor» des organismes communautaires au service du réseau avec la différence que ce ne sont pas les personnes qui sont rémunérées à la baisse mais l'organisme qui doit se plier aux exigences du réseau.

Plût au Ciel que nous fassions fausse route et que ce ne soit pas là les intentions du MSSS !

La réforme proposée

La réforme du MSSS en ce qui concerne les organismes communautaires se résume plus spécifiquement dans cinq pages de texte du document Orientations et six dispositions dans l'Avant-projet de loi sur les services de santé et les services sociaux, les articles 228 à 233 inclusivement.

C'est peu et c'est trop. C'est une remise en question de la vocation première des organismes communautaires, c'est une ingérence dans le rôle politique des organismes qui déterminent eux-mêmes leurs objectifs, leurs priorités et leurs moyens d'action collective pour répondre aux besoins de leurs membres.

« Il n'appartient pas au ministère de tracer le cadre d'activité communautaire. »¹ Mais pour les organismes communautaires qui comptent être financés par le MSSS, celui-ci définit les critères de financement qui s'appliqueront aux seuls organismes qui mènent des activités dans le secteur de la santé et des services sociaux. Cette définition « englobe l'éventail des activités des organismes communautaires: prestation de services, entraide, représentation des intérêts, défense des droits.(...) Les organismes communautaires acquièrent le statut de partenaires associés à la poursuite d'un objectif commun: l'amélioration de la santé et du bien-être de la population. »²

La FAFMQ souscrit aux principes de concertation et de collaboration avec le réseau, aux principes de reconnaissance

des organismes communautaires et de leur expertise par un financement plus adéquat. Mais entre les principes et la loi, il y a un monde de différences.

La loi veut annuler le financement de tous les organismes communautaires qui ne se plieront pas aux exigences nouvelles du ministère. Et elles sont grandes les exigences! On réclame, ni plus ni moins, que les organismes communautaires se fassent hara-kiri, qu'ils renient leurs orientations, leur idéologie et leurs activités pour devenir l'enfant soumis et serviable des programmes-cadres décidés par le ministère.

Pourtant les groupes travaillent au bien-être de la communauté mais à leur façon. Ils méritent d'être subventionnés pour leur apport réel à la société. Et ils méritent d'être respectés et de se faire reconnaître financièrement pour ce qu'ils sont.

Il faut que le Gouvernement soit conscient que les organismes communautaires ne vivent pas de l'air du temps. Pour bien remplir la tâche qu'ils ont définie selon leurs orientations et leurs objectifs bien centrés sur les besoins du milieu, ils ont besoin de subvention de fonctionnement. Les bénévoles, tant usagers-ères que participants-es, doivent être assurés-es de la bonne structure de fonctionnement de l'organisme où elles et ils oeuvrent pour assurer le succès de leurs activités d'entraide et de support.

Une subvention de fonctionnement ne peut provenir du budget régional afférent à l'application de programmes-cadres.

La FAFMQ, comme organisme provincial se reconnaît dans l'art. 232 de l'Avant-projet de loi sur les services de santé et les services sociaux.

« 232. Le ministre peut, conformément aux règles budgétaires applicables, subventionner les organismes communautaires qui s'occupent pour l'ensemble du Québec,

de la défense des droits ou de la promotion des intérêts des usagers des organismes communautaires ou de ceux des bénéficiaires ».

En effet, la FAFMQ assure aux groupes sociaux et à toute la communauté la possibilité de mieux saisir la situation de monoparentalité.

FAFMQ et système scolaire

Par sa participation au Congrès de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec ou encore à celui de l'Alliance des enseignants, la FAFMQ ouvre le dialogue entre les enfants du divorce, leurs parents et l'école.

FAFMQ et système de santé

Aux colloques de la Fédération des CLSC, de la Corporation des travailleurs sociaux du Québec et de l'Association des centres de services sociaux, la FAFMQ est mieux placée que les familles elles-mêmes pour établir le dialogue. Elle parle d'égal à égal avec ces organismes. Les informations qu'elle fournit sur leurs clientèles respectives sont accueillies avec une ouverture que ne saurait avoir le «cas par cas» curatif d'une usagère et de l'intervenant institutionnel.

FAFMQ et système juridique

La FAFMQ, par sa participation entre autres, aux journées d'étude de l'association des avocats de l'aide juridique et à divers comités, fait état de l'incompréhension et de la confusion qui souvent teintent les premières

La FAFMQ recommande que le soutien financier aux organismes communautaires demeure un service hors réseau, qu'il provienne directement du ministère.

La FAFMQ demande que les rapports financier et d'activités des organismes communautaires subventionnés par le MSSS, demeurent les critères d'évaluation de la qualité des activités faites en vue d'atteindre l'objectif d'amélioration de la santé et du bien-être de la population impliquée.

consultations entre la femme démolie par la rupture et l'avocat qui veut trop vite lui expliquer le processus judiciaire de sa cause.

FAFMQ et recherches

La FAFMQ, consciente de l'évolution de la monoparentalité se tient à l'affût des recherches récentes et des nouvelles tendances sociales sur la question pour assurer l'arrimage entre ce que vivent les familles monoparentales et ce vers quoi elles se dirigent.

C'est par le Colloque sur la monoparentalité, mis sur pied en 1986 par la FAFMQ que s'est fait sentir l'importance de cette mise en commun. De fait, il faudrait qu'un colloque de cette nature soit organisé périodiquement pour que tous-tes les intervenants-es, incluant au premier titre les familles monoparentales, soient au fait sur la question pour en retirer les effets bénéfiques qui s'y rattachent. On ne saurait oublier que toute remise en question apporte des effets positifs quel que soit le traumatisme qui l'a fait naître.

FAFMQ et système législatif

Les familles monoparentales tentent par tous les moyens de se sortir de leur pauvreté, de leur dépendance affective, psychologique et financière, envers et contre des lois et règlements qui souvent annulent les bénéfices pour lesquels ils ont été édictés. Les mille et une cases des programmes gouvernementaux tentent d'éliminer les familles-mêmes qu'elles devaient aider. À cause de la complexité de leurs problèmes et de leurs besoins, les familles monoparentales les plus démunies doivent faire appel à plusieurs programmes à la fois pour se retrouver finalement éliminées du système.

C'est pourquoi, la FAFMQ a la tâche de faire les pressions et revendications auprès des gouvernements concernant les législations qui répondent très inadéquatement aux besoins quand elles n'en suscitent pas de nouveaux.

FAFMQ et organismes du milieu

La FAFMQ, par son expertise de la monoparentalité, par son expertise du vécu de ses membres comme

associations et comme individus, par son expertise des structures de fonctionnement de ses groupes locaux, par son expertise de rapports de travail avec les différents groupes, les organismes institutionnels et les gouvernements, est fortement sollicitée comme personne-ressource auprès de tout groupe (public ou privé, médiatique ou institutionnel) qui fraie avec la problématique et à plus forte raison auprès de tout groupe qui veut former une association de familles monoparentales.

Voilà, en quelques mots, le rôle externe de la FAFMQ. Et à notre avis, ce rôle répond aux critères de financement du ministère selon l'article 232 de l'Avant-projet de loi sur les services de santé et les services sociaux.

C'est sa vision globale de la monoparentalité ainsi que sa connaissance du cycle de la rupture comprenant les pertes à assumer et la démarche de croissance à entreprendre pour atteindre l'autonomie affective, psychologique et financière, qui lui permettent de bien remplir ce rôle.

Mais la FAFMQ a aussi un autre rôle, rôle interne celui-là, qui consiste à informer, à former et à apporter un soutien technique à ses associations-membres. Son rôle interne est primordial pour deux raisons. Il alimente la FAFMQ sur le vécu réel des familles monoparentales et lui permet ainsi de transmettre à l'extérieur la vision globale de la vie associative des familles monoparentales. De plus, son rôle interne démontre que la FAFMQ est plus qu'un regroupement d'organismes. Elle joue un rôle-moteur dans la croissance associative des membres. Par le support technique et la formation qu'elle dispense, elle habilite les associations à mieux se structurer et à mieux fonctionner en tant qu'association, à intervenir collectivement sur leurs conditions de vie et à développer leur potentiel en tant qu'intervenant-e dans leur groupe respectif.

C'est ainsi que la FAFMQ alimente et est elle-même alimentée par la base formée de ses associations-membres.

Celles-ci ont développé dans leur

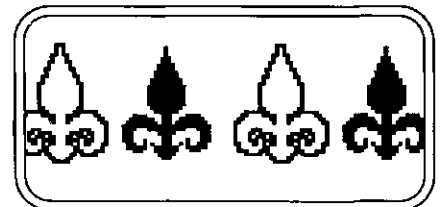
groupe un sentiment d'appartenance et de solidarité et se sont donné des services d'entraide et de support face à la rupture de leur projet de vie commune et dans leur démarche de réorganisation d'un nouveau mode de vie. Ce regroupement d'accueil et d'appui moral se veut le soutien des personnes dans une démarche collective de reprise en charge d'elles-mêmes en vue d'atteindre une autonomie affective, psychologique et financière.

1- Orientations MSSS p.82

2- idem

**L a F A F M Q
recommande que soit
abandonnée l'option de
ne subventionner les
o r g a n i s m e s
communautaires que
sur leur seule
implication dans les
programmes-cadres du
ministère.**

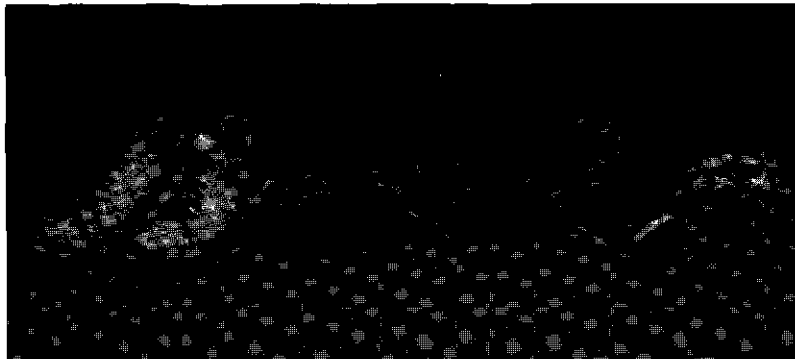
**La FAFMQ demande
une reconnaissance
financière des
o r g a n i s m e s
communautaires, pour
ce qu'ils sont, par une
subvention récurrente
de fonctionnement
pour leur apport réel à
la société par la mise
sur pied d'activités
visant la santé et le
bien-être de la
population impliquée.■**



vie associative



LA FAMILLE EST CÉLÉBRÉE



Pour une cinquième année consécutive, la Semaine nationale de la famille est fêtée au Québec.

Onze régions ont été actives, soixante-douze organismes se sont impliqués dans 147 types d'activités.

Ces données proviennent du Comité québécois de la S.N.F., selon les comptes rendus reçus des groupes participants.

Qu'en est-il des familles monoparentales ?

La FAFMQ a participé activement à la Semaine nationale de la famille en organisant avec ses associations-membres le Rallye monoparental provincial le dimanche 8 octobre.

8 h.

Ce grand rassemblement, région par région, débutait à 8 h. dans la région du Bas-Saint-Laurent. Une messe, suivie d'un déjeuner communautaire, a été organisée par les trois organismes de l'endroit: l'association Eau-Vive de Mont-Joli, l'association l'Amicale de Sainte-Anne-des-Monts et l'association Contre Vents et Marées de Chandler.

11 h.

La région du Lac Saint-Jean prend la relève à 11 h. en se rassemblant autour d'un brunch familial organisé par les

associations de familles monoparentales suivantes: L'éveil de Saint-Félicien, La relance de Dolbeau et l'Oasis du Bonheur de Chibougamau.

13 h.

Le flambeau est repris à 13 h. par les deux régions de Québec. Appalaches-Québec participe par des activités qui varient d'une association à l'autre. L'association de familles monoparentales de Sainte-Foy a organisé une randonnée pédestre et pique-nique au Lac Simon; l'association Parents uniques de Saint-Romuald a préféré un brunch familial suivi d'une randonnée aux sentiers de la nature à Saint-Romuald. L'association des familles monoparentales de La Chaudière organisait des parties de cartes familiales et l'association des familles monoparentales de Lévis fraternisait autour d'un brunch familial.

Pour sa part la région Laurentides-Québec se donnait rendez-vous à Duchesnay pour un pique-nique familial

avec rallye pédestre, jeux, visite guidée du Centre d'interprétation de la nature, visite de l'exposition et film d'animation pour les jeunes.

Trois autobus ont été nolisés pour assurer la participation des six associations de familles monoparentales: l'association de Saint-Mathieu, Parents uniques de Limoilou, Nouveaux-Sentiers, le Carrefour familles monoparentales Charlesbourg, le Carrefour familles monoparentales Portneuf et l'Horizon de Sainte-Ursule.

15 h.

Le relais passe, à 15 h., à la région Mauricie/Bois-Francs/Lanaudière. Les deux associations de Shawinigan, ASDS Shawinigan et Femmes, chefs de foyer, se regroupaient pour une journée plein air familiale. La journée plein air familiale a aussi été le choix de l'association ADISEP de Drummondville. Pour sa





part l'association Femmes, chefs de famille de Joliette a célébré la famille monoparentale par un pique-nique familial avec jeux et activités diverses.

17 h.

La région de la Montérégie entre dans la ronde à 17 h. L'association Bonjour Soleil de Beloeil organisait, à cet effet, un souper communautaire avec les enfants.

20 h.

Dernière étape du rallye, 20 h. La région de Montréal ferme le bal par un feu de camp au Parc Ahuntsic. Sept associations de familles monoparentales ont été conviées à l'événement: Amitiés Nouvelles de Lasalle, Ano-Sep, L'Intervalle de Repentigny, Monovie Ahuntsic, Parents uniques Laval, le RSDO de Pierrefonds et Re-Nou-Vie de Châteauguay.

Certaines de nos associations et comités régionaux ont de plus, participé à d'autres festivités ou manifestations dans le cadre de la Semaine nationale de la famille.

Femmes, chefs de famille de Joliette: Pièce de théâtre, « Une famille parmi tant d'autres ». Concours de dessins pour les enfants des membres.

Entracte Sorel-Tracy: Conférence de presse mercredi 4 octobre 89 - afin de faire connaître à la population quelques-uns des problèmes auxquels les

familles monoparentales sont confrontées.

L'association des familles monoparentales de Saint-Hyacinthe tient un kiosque d'information au centre d'achat les 5 et 6 octobre 89.

RAME (Réseau d'appui aux familles monoparentales de l'Estrie):

- anime un atelier sur la monoparentalité dans le cadre d'un colloque organisé par les organismes familiaux de la région.

- organise une conférence donnée par Mme Francine Nadeau et intitulée « Mon ami Antoine a un nouveau papa ».

La Source de Victoriaville organise une journée familiale (marche, parade, dîner-santé, pièce de théâtre, amuseurs publics) en collaboration avec d'autres organismes du milieu.

La région Laurentides-Québec organise une conférence de presse pour annoncer le rallye provincial et faire connaître les associations de familles monoparentales, leurs actions et programmation 89-90

Le RSDO et la FAFMQ en collaboration avec le CLSC Pierrefonds organisent une soirée-rencontre, sur le thème Familles recomposées, avec présentation du film *Singulier - Pluriel*, suivie d'ateliers d'échange.

L'auteure du livre *Une deuxième Maison pour l'amour*, Mme Diane Germain a animé la période de questions.

Kiosque d'information par le RSDO, le 8 octobre à la Bibliothèque intermunicipale et jeu familial dans secteur jeunesse.

La région Mauricie/Bois-Francs/Lanaudière a préparé un communiqué de presse annonçant la Semaine nationale de la famille et incitant toutes les familles à fêter pour permettre aux enfants de s'ouvrir à la vie, à l'amour, à la créativité et pour rassembler toutes les familles dans la paix et la joie. ■

En 1990, comment célébrer la famille? Les retombées des manifestations de cette année nous donnent un avant-goût de ce que pourrait être la Semaine nationale de la famille d'octobre 1990.

Voyons-y !



F
A
F
M
Q

code d'éthique



LA VÉRITÉ

Dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité ? Est-ce là la meilleure ligne de conduite à adopter avec nos enfants, surtout en période de crise ?

Bien souvent, trop souvent, les enfants se sentent coupables du divorce de leurs parents. Leur dire ce qui se passe «avant» peut-il les aider à passer à travers ces moments difficiles ?

Qu'est-ce que dire la vérité ? Dire n'importe quoi, n'importe quand, sous prétexte que c'est la vérité ? Je ne crois pas. Parler en mal de «l'autre», blesser l'enfant en racontant n'importe quoi, n'importe comment, sous le coup de la colère, de la frustration, n'aide personne.

Peu importe ce qui arrive entre les conjoints, chacun demeure le parent de l'enfant et ce lien doit être privilégié. J'ai été trompée, trahie dans ma confiance, dans mon amour. J'ai, il me semble, tout tenter pour maintenir notre union. J'ai échoué et je dois vivre seule. Seule, c'est déjà pas mal dur. Mais seule avec les enfants, ça complique les choses !

Je me sens frustrée, rejetée, trahie, coupable (oh combien coupable !) en colère, humiliée et j'en passe.

Je dois me reprendre en main, organiser ma vie, trouver un équilibre, me retrouver.

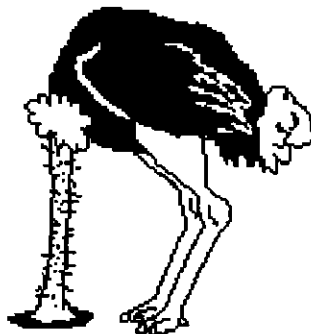
Toute seule, déjà, c'est difficile !

Mais avec les enfants qui sont aussi déboussolés, ça devient franchement pénible !

Nous n'avions jamais parlé ouvertement de nos problèmes conjugaux avec les enfants. Au contraire, nous avons soigneusement évité toute discussion devant eux. Bien sûr, ils sentaient que quelque chose n'allait pas, mais ils ne savaient pas quoi.

Un beau soir nous nous sommes tous réunis au salon (mon ex, les enfants et moi). Nous avons appris aux enfants que ça n'allait plus dans notre couple et que la meilleure solution pour tous était que nous nous séparions.

Il n'y a pas eu de pleurs, de cris, de crises. Malheureusement, les deux enfants se sont repliés sur eux-mêmes et j'ai dû mettre beaucoup de temps et d'énergie pour renouer avec eux.



Les enfants sont des êtres humains. Doit-on leur taire certaines choses ?

De cette expérience vient ma certitude qu'il faut dire la vérité aux enfants.

Pas sous la forme : l'autre c'est un ci, un ça, mais il faut leur faire partager nos sentiments: j'ai mal, je suis triste, je suis en colère... parce que ça ne va pas bien entre papa et moi. J'avais mis cinq ans à admettre que la seule solution pour notre couple était de rompre. Les enfants n'ont partagé que quelques minutes de cette longue quête.

Pour arriver à les rejoindre, je me suis obligée (ce n'était pas facile, j'avais si longtemps caché mes émotions) à exprimer au fur et à mesure les sentiments, les émotions que j'éprouve: aujourd'hui, je suis triste parce que je me

sens seule même si vous êtes là; ou bien, j'ai peur de ne pas savoir bien prendre toutes les décisions; et puis, de plus en plus souvent, je me sens en paix, je suis contente de moi, j'ai réussi telle chose. Sans toujours entrer dans les détails, j'essaie de dire la cause, surtout s'il s'agit d'une émotion négative, afin qu'ils sachent qu'ils n'en sont pas responsables.

Dire la vérité ? Oui, la dire sur nos émotions, nos efforts pour garder la famille unie, avant. La dire sur nos sentiments, nos échecs, nos victoires, après.

Dire toute la vérité ? Je ne crois pas. Les enfants ont besoin de savoir que la relation entre les parents va mal. Ils doivent savoir qu'ils ne sont pas responsables de cette situation. Mais détruire l'autre n'est pas la solution.

Dire rien que la vérité ? Oui. Car ils nous connaissent et vont vite deviner qu'on les mène en bateau, même si, dans notre esprit, c'est pour une bonne cause.

Alors, on prend le chemin de la vérité? ■

Lise Ashby

*

L'amour commande la vérité. Sans vérité il n'y a plus de respect et donc plus d'amour véritable. G.G.

RÉMINISCENCES.

Voyage dans le temps... de Rigaud... à Rimouski, en passant par Rivière-du-Loup

J'essaie de scruter mes souvenirs pour voir si le temps des fêtes d'hier était vraiment plus heureux, plus joyeux qu'aujourd'hui. Pas tellement plus, pour moi. Sans doute l'esprit était-il différent, dépendant des époques de ma vie. Cette période de l'année a suscité chez moi des moments effrayants de contradictions et de tourments intérieurs qui semblent se dissiper avec l'âge et la sagesse. Pour ce qui est de l'offrande des cadeaux, j'ai toujours eu le cœur plus grand que le porte-monnaie, ce qui me cause des embêtements dans les choix et la générosité. Autre contradiction, pour ne pas dire contrariété, j'aurais voulu avoir le don d'ubiquité pour pouvoir me trouver à plusieurs endroits à la fois afin de faire plaisir à tous ceux qui, me semblait-il, auraient aimé ma présence auprès d'eux, à leur convenance, ma mère, mon frère ou mes beaux-parents ? Comment faire le bonheur des uns, sans faire de la peine aux autres ? Voilà le dilemme ! C'est pourquoi je n'ai pas réussi, depuis l'âge adulte, à retrouver au fond de moi, les vraies joies de l'enfance, alors que je n'avais pas de choix à faire car mon frère et moi étions les deux seuls petits-enfants de la famille des deux parents.

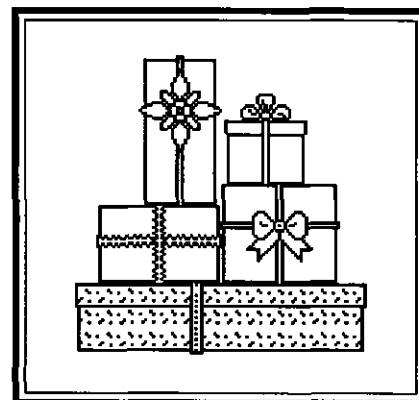
« Qui prend mari, prend pays » disait-on autrefois. Les traditions familiales et les coutumes viennent avec.

Lorsque nous avons « fondé un foyer », à Montréal, à la fin des années 50, début 60, les traditions familiales étaient solidement ancrées dans ma belle-famille, comme chez plusieurs autres, d'ailleurs. Ma belle-mère vivait encore dans sa

maison. Ses enfants étaient tous mariés. Noël, fête religieuse, se fêtait chacun chez soi à sa façon. Elle recevait ses cinq fils et leurs familles au Jour de l'an. Longtemps à l'avance, les deux femmes, mère/fille s'affairaient au grand ménage, à la décoration, à la préparation des victuailles et à la confection des bas, mitaines, tuques pour les petits-enfants.

Le menu, toujours le même, savoureux et traditionnel, soit la soupe, tourtière, ragoût de pattes et boulettes, dinde, petits pois numéro 2, farce, pommes de terre pilées et crémeuses, gâteaux d'Évangéline, aux fruits, roulé à la confiture, gâteau des anges garni de crème fouettée et de morceaux d'ananas entrelacés de cerises rouges et vertes. Après le repas, se faisait la distribution des étrennes, certaines consistaient en de petits tours, emballés par les enfants, tels morceaux de bois ou autres babioles pour mettre de la gaieté dans l'air.

Quelques années après notre mariage, la maison paternelle fut vendue. Ma belle-mère décida de transmettre le droit d'aînesse à son fils aîné pour qu'il perpétue la coutume « sacrée » de réunir la famille au Jour de l'an. Pour certains, c'est la seule occasion de se voir durant



l'année. Le pattern se ressemble. Les femmes préparent le repas, font le service, lavent la vaisselle en papotant tandis que les hommes, oncles et neveux, jouent aux cartes à l'argent. Les autres regardent le football américain ou la reprise du Bye Bye à la télé. C'est une chance exceptionnelle de se réunir, mais à mon humble avis, la chance est ratée de vraiment se rencontrer fraternellement. Chacun se garde soigneusement de se livrer, on se limite aux quelques questions habituelles : ça va toi ? Travailles-tu toujours au même endroit ? Comme tu as grandi, pas déjà au secondaire ? On dirait que tu as engraisé ou maigri (selon le cas). Les belles-soeurs examinent leurs toilettes et celles de leurs enfants respectifs. Malgré tout, j'attachais beaucoup d'importance à cette fête familiale qui s'est interrompue brusquement pour moi après 27 ans. Les premières années après ma séparation, j'en ai ressenti une telle nostalgie, même une certaine détresse, jusqu'à ce que j'en vienne à réaliser qu'une rupture

entraîne aussi la perte de plusieurs êtres chers.

Laissez-moi vous dévoiler un des moments les plus exaltants de ma vie. Le 19 décembre 1961, comme des rois mages, nous nous rendions à la crèche de la Miséricorde cueillir le plus beau poupon du monde, que nous avons choisi la veille. Suite à une longue période d'attente et d'espérance, enfin notre rêve se réalisait. Il neigeait à plein ciel et nos coeurs étaient remplis d'allégresse. Ce fils qui fut le nôtre et dont j'ai pris soin comme la prunelle de mes yeux, nous a procuré tant de joie. Il a été un bon enfant. Mon bonheur a connu son paroxysme à cette période des fêtes.

Chacun s'arrachait ce bébé joufflu qui allait à tous, sans distinction. Avec un peu de retenue, je m'étais passé cette réflexion «un jour bientôt, ce sera moi la vraie mère». Aujourd'hui, lorsque je passe la porte d'entrée du Centre hospitalier Jacques-Viger, qui a changé de vocation, autrefois l'Hôpital de la Miséricorde, cette image heureuse me revient à l'esprit et je fais un acte de foi, d'espérance et d'amour pour que ce fils à qui j'ai donné le meilleur de moi-même, soit heureux. Je remets à Dieu le soin de le porter et de le protéger, puisqu'il est maintenant un adulte.

Je recevais pour le réveillon jusqu'à ce que la maison se vende, que l'oncle Emile décède, que le vent tourne et les coutumes aussi. Durant plusieurs années, alors que nos enfants étaient jeunes, nous allions réveillonner à Rigaud, chez la tante de mon mari. Nous étions accueillis par les «châtelaines» d'une maison seigneuriale plus que centenaire d'une rare beauté. Le rêve, la magie, l'éclat. Dans un décor féérique, avec un sapin aux milliers de glaçons, comme je n'en ai jamais vu d'aussi beaux, des cadeaux éblouissants par leurs emballages extraordinaires. Nous passions la nuit de Noël comme par enchantement. Après la messe de minuit, nous partagions un réveillon digne des plus grands hôtels, du champagne au Saint-Honoré. Déjà en octobre, je préparais les habits de nos petits princes. Les enfants du cousin avaient le même âge que les nôtres. Chaque année le miracle de la naissance du petit Jésus nous laissait

entrevoir une année de bonheur. De retour à la maison, le père Noël s'était arrêté durant notre absence pour alléger son sac.

Or voilà qu'il y a sept ans, les réceptions sacrées du temps des fêtes se sont envolées avec l'institution « sacrée du mariage », du moins pour moi. «Autres temps, autres moeurs». Celui qui glorifiait la famille faisait table rase de sa propre famille.

Nos enfants ont grandi, ils ont des choix à faire. Ils n'ont pas à perpétuer les traditions et peuvent aménager leur temps des fêtes à leur guise. L'important c'est qu'ils soient heureux et se rappellent parfois les bons moments passés en famille autrefois.



Depuis trois ans, ma fille a dû s'éloigner à cause de son travail. Elle insiste pour que j'aille passer les fêtes chez elle à Rivière-du-Loup et que je prépare un réveillon tout à fait traditionnel. Elle visitait une personne âgée depuis son arrivée là-bas, avec qui nous avons fêté pour la dernière fois l'année dernière puisqu'il a été rappelé par le Père.

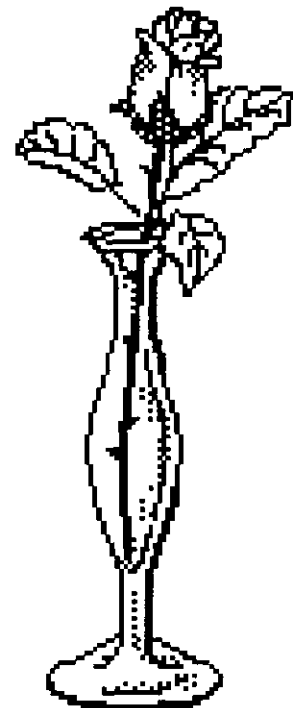
Coïncidence, ce monsieur avait un lien éloigné de parenté avec la grand-mère. Pussions-nous lui avoir procuré quelques douceurs à la fin de sa vie.

Durant plus de 25 ans, nous avons rompu la tradition une seule fois, au jour de l'an, pour aller chez mon frère, mon seul frère à Rimouski. Je m'étais senti

coupable et comme pour me faire pardonner, j'avais cru bon écrire une lettre à chacun pour m'en excuser et offrir mes voeux particuliers. Je passe maintenant les premiers jours de l'année chez mon frère à Rimouski, où je partage en famille, avec mes neveux et nièces et leurs enfants, le branle-bas du temps des fêtes. L'acceptation du changement a peu à peu fait place à la nostalgie et je me réjouis que mon frère ait la chance d'avoir une famille unie.

A l'aube de 1990, quel lien y a-t-il avec ces réminiscences du temps passé? Des liens de reconnaissance sans doute, envers ma belle-mère que je n'ai pas remplacée et qui suit les années. Elle aura donc 90 ans le jour des Rois. Je désire surtout perpétuer l'essentiel et partager avec tous ceux qui m'entourent des vraies valeurs spirituelles, fraternelles et filiales. C'est aussi la grâce que je vous souhaite en ce temps des commencements, des recommencements. Que cette nouvelle année nous permette à tous d'emmagasiner d'heureux souvenirs qui nous berceront dans la vieillesse, pas si loin après tout, car le temps passe si vite. ■

Colette Lepage-Viger





bulle jeunesse

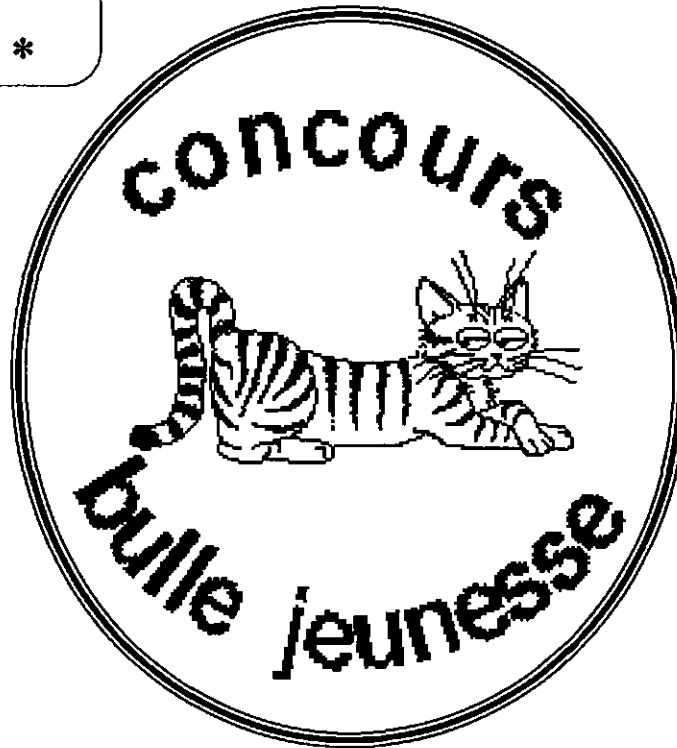


**J' cours les
concours...**

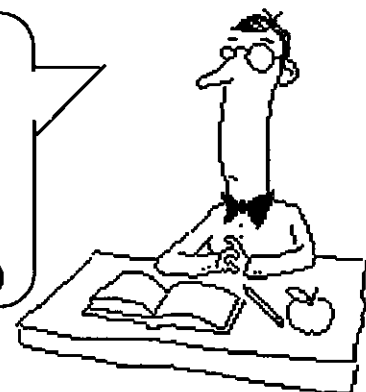


**Hé les jeunes!
Participez à
notre grand
concours!**

**De beaux prix à
gagner:
des revues Hibou
et Coulicou
ainsi que des
livres/jeunesse ***



**Tu dessines? Tu écris? Ou mieux encore, tu fais les
deux? Fais-nous parvenir ton chef-d'oeuvre et cours
la chance de te mériter un des prix à gagner.
CONCOURS BULLE JEUNESSE, FAFMQ
890 boul. René-Lévesque Est, bureau 2320, Montréal
H2L 2L4 (Date limite: 28 février 1989)**



*** Les prix sont une gracieuseté des Éditions Héritage Inc.**

F
A
F
M
Q

ANNIVERSAIRES

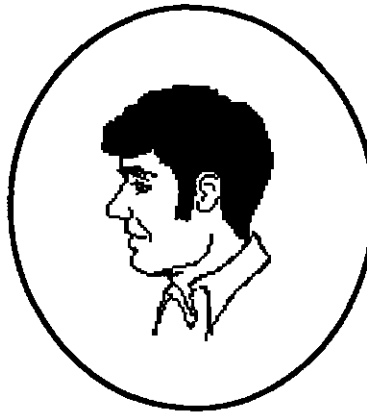
Ça fait presque un an que je ne les ai pas revus. La dernière fois, c'était au party de Noël à la polyvalente. J'ai peur qu'ils m'aient oubliée. Je me fais si souvent une fête en pensant à des retrouvailles, mais ils ne m'appellent pas. S'ils tenaient à moi, il me semble qu'ils m'écriraient. Je ne comprends pas.

Cette année, j'ai eu beaucoup de difficulté à m'adapter à ma nouvelle école. Je ne voulais me lier d'amitié avec personne. J'avais trop mal. Je m'ennuyais de ma gang. Je ne l'ai jamais dit à ma mère, mais je lui en ai voulu. Elle n'avait pas le droit.

J'ai tout de même revu mes grandes chums. Elles me donnaient rendez-vous à mi-chemin entre nos deux écoles, puis on allait prendre un café dans un restaurant. Chaque fois, j'étais euphorique comme si tout allait recommencer. Je me disais que ma mère changerait d'idée, qu'on retournerait vivre dans notre ancien quartier. Je lui disais que les problèmes que je lui causais à la maison et à l'école allaient se régler si on retournait chez nous. Je lui avais même démontré que mes notes en sciences avaient baissé et que je ratais ainsi toutes mes chances de réussir ma carrière de chimiste.

Mon ancien prof de chimie, M. Rivard, était diplômé d'une grande université américaine. Je me sentais privilégiée de lui parler aussi souvent après les cours. J'étais véritablement hypnotisée par toutes ses connaissances. Je lui avais déjà confié mon projet d'une carrière scientifique, et il m'avait fortement encouragée à poursuivre dans cette voie.

J'aurais aimé parler de mon admiration pour lui à mes nouvelles camarades de classe, mais je sentais bien que leurs moqueries n'auraient pas tardé. Je ne voulais surtout pas les laisser détruire son image. De toute façon, je n'osais plus en parler à mes anciennes chums qui trouvaient ridicule



que je me pâme pour un homme qui avait l'âge de mon père. N'y tenant plus, j'avais donc décidé de lui écrire.

Les mois ont passé. Mon rêve de le revoir m'habitait toujours. Rien ne m'intéressait que sa voix, ses mots, ses gestes. Avec le temps, je ne parvenais plus à me rappeler avec exactitude de son visage. J'avais même oublié le son de sa voix.

Depuis longtemps, j'avais réussi à dénicher son numéro de téléphone à la maison. Ce soir, j'étais résolue à lui demander pourquoi il n'avait pas répondu à ma lettre. J'avais trouvé le prétexte d'une revue française que je ne trouvais ni en librairie ni à l'école. Je voulais également lui annoncer une grande nouvelle. J'étais surexcitée. Mon cœur battait à vive allure; j'avais peine à composer le numéro. Je tremblais.

La première fois, c'était le répondeur. J'étais soulagée. J'avais entendu sa voix. J'étais en confiance. La deuxième fois, c'était une voix féminine qui connaissait mon nom... Elle me dit que son mari était très occupé, mais qu'il allait me rappeler dans la soirée.

Le téléphone sonne. Je sursaute. Je laisse sonner une deuxième fois pour donner l'impression du détachement. C'est ma mère. Je lui dis que j'ai une surprise pour elle. Étonnée par mon enthousiasme inhabituel, elle veut revenir plus tôt à la maison. Je commence à être anxieuse. Je ne veux pas que maman entende ma conversation téléphonique. Il faut qu'il m'appelle avant qu'elle n'arrive.

Les heures s'écoulaient. Il était près de 11 heures. Il était maintenant trop tard. Je sentais que tout s'écroulait. La soirée n'avait jamais été si insupportable. J'ai finalement décroché le téléphone...

* * *



«Maman, c'est toi ?»

Elle n'a pas eu le temps d'enlever son manteau; j'étais accrochée à son cou, incapable de maîtriser mes larmes.

- Mais qu'est-ce que tu as ?

- Eh bien, je... j'ai... j'ai été nommée responsable... sabbat de l'Expo-Science de mon école.

- C'est vrai ! Félicitations ! Mais pourquoi pleures-tu comme ça ?

- Je... Je m'ennuyais de toi. Je t'ai attendue toute la soirée pour te l'annoncer...

- Tu sais, j'ai tout fait pour arriver plus tôt. Tu ne voulais rien me dire au téléphone.

- Je voulais que tu sois là, en face de moi. Je voulais fêter le premier anniversaire de notre arrivée dans le quartier. Je voulais te dire que je ne te causerai plus de tracas et que je ne m'accrocherai plus au passé.

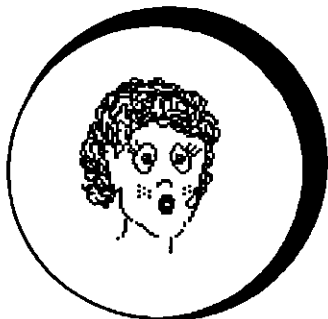
- Je sais que tu as trouvé ça difficile de changer d'école, mais dis-toi que tes vraies amies, tu les as revues et qu'il n'en tient qu'à toi maintenant de conserver leur amitié.

- Je vais les appeler demain pour leur annoncer la nouvelle. Je pourrais les inviter à la maison, qu'en dis-tu ?

- Très bonne idée. Dis, si on allumait le sapin de Noël !

- Oui ! Je vais chercher ma liste de cadeaux. Je suis tellement contente que tu sois là ! ■

Ginette Duphily

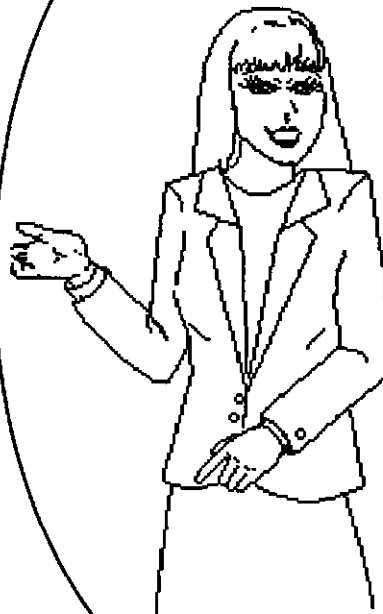


fin

Mes chums



Ma mère,





DISSERTATION

GRAVEL, François, *L'Effet Summerhill*, Montréal, Boréal, 1988, 222 p.

L'éditeur de *L'Effet Summerhill* annonce en quatrième de couverture que « cette histoire n'a rien à voir avec un roman à thèse ». Cette affirmation convient-elle ? Discutez.

Le monde se divise en deux: d'un côté, les élèves, de l'autre, leurs professeurs. Quand on y regarde de plus près cependant, l'opposition s'en trouve réduite. Les élèves tourmentent-ils tous aussi mal ? Les professeurs sont en fait des élèves qui ont vieilli.

S'il y a conflit dans cet univers, c'est au sein même du corps professoral, entre tenants de la discipline et de la liberté. Laquelle des écoles proposées par ces pédagogues est la plus formatrice ? La mode balance entre l'une et l'autre; les enfants subissent Skinner, Montessori, Neill... pire: leurs disciples; l'auteur, lui, nous expose sa petite idée sur la question.

Mon professeur de littérature nous avait prévenu contre les romans à thèse. Le lecteur de roman veut se divertir, réfléchir - deux activités dont j'appellerais la rencontre: rêvasser. Que lui sont ces personnages incarnant des idées ? Que lui sont ces idées même ?... Il demande les apparences de la vie aux livres.

Quoi qu'on dise de son caractère insidieux, aucun roman ne remplacera articles ni essais. Les romans qui défendent une cause la servent mal. Non seulement se trompent-ils de public, ils sombrent dans un manichéisme qu'éviterait un genre moins bâtarde.

L'Effet Summerhill est un roman scolaire, tant par le thème que par le traitement, un roman bien structuré, dont chacun des éléments contribue à la démonstration de l'auteur. Quatre parties d'égale longueur, divisées en douze chapitres dans la première moitié et en treize dans la seconde, lui permettent de serrer de près son sujet.

Jacques, le narrateur, vit toutes les possibilités qu'offrent les deux axes élève-professeur et école «rigoriste» - école libre:

1° son éducation est entièrement prise en charge par son père, partisan de la rigueur et de la discipline;

2° il obtient son diplôme d'enseignant dans une université dont l'esprit est celui de Summerhill;

3° il enseigne dans une première école qui n'a de la rigueur que les apparences;

4° il enseigne dans une deuxième école, particulière en ceci qu'elle est dirigée par sa mère et qu'elle ne cache pas sa nature de prison.

Ce récit voit sa linéarité brisée par quelques retours en arrière (dans le passé des parents et des grands-parents)

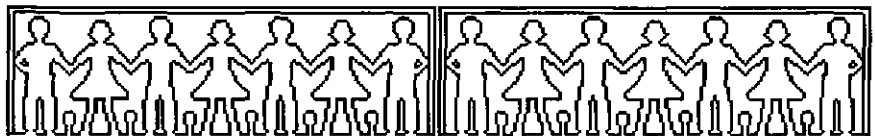
dont l'utilité est de montrer comment Jacques est un produit de l'histoire sociale et en quoi les choix qu'on a faits pour lui lui ont été bénéfiques.

Je vous laisse les conclusions de l'auteur, avec lesquelles je serais d'ailleurs assez d'accord: les règles appellent la transgression; il n'est d'autre liberté que celle pour laquelle il nous faut lutter.

Si l'exercice m'apparaît honnête, j'en perçois moins l'intérêt. Une dernière remarque: n'est-il pas ironique de s'interroger sur l'école à donner à nos enfants alors que nous n'en avons plus? ■

Réal Sirois

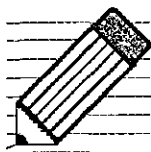
«Les règles appellent la transgression; il n'est d'autre liberté que celle pour laquelle il nous faut lutter.»
F. Gravel



Raskin, Barbara, *Bouffées de jeunesse*, Robert Laffont, 1988, 379p.



Trois femmes ayant atteint ou presque le difficile âge de la cinquantaine, se retrouvent à Washington. L'une de leurs amies, celle sur qui on pouvait toujours compter, celle qui était le lien de leur bande, est décédée subitement. Au cours d'un week-end, à partir du Journal de cette dernière et des rencontres tristes ou cocasses avec des personnes qui l'ont aimée, les trois amies revivent leur jeunesse, leurs enthousiasmes, leurs amours, leurs enfants, leur divorce, tout ce qu'elles ont partagé depuis une trentaine d'années. À travers les chaleurs de ménopause, les rivalités, les désirs de s'accomplir, on y partage de beaux sentiments et de ... moins beaux ! Un roman très humain.



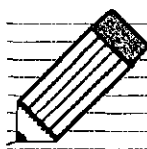
Boissard, Janine, *Esprit de famille*, Fayard, 1982, 699p.

Cette «brique» contient quatre des six tomes d'une série qui porte ce nom. *L'esprit de famille*, c'est surtout une maison. Un endroit où l'on se sent protégé, aimé. Une lumière dans la nuit, un refuge dans l'épreuve. Un médecin, son épouse «à la maison», et leurs quatre filles y vivent. C'est une histoire de tous les jours, sans événements exception-



nels. Une histoire que tous nous pourrions vivre. Un roman sans trop de violence dans lequel on passe au travers des crises de la vie parce que l'on s'aime.

Pour vous qu'effraient les «briques», vous pouvez facilement lire le ou les deux premiers tomes comme un tout, sans continuer à moins de désirer savoir ce qui arrivera à nos héros.



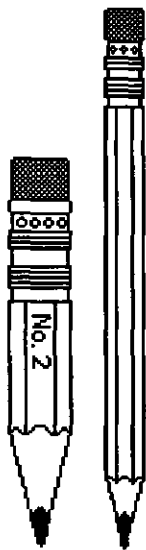
Beauchemin. Yves, *Juliette Pomerleau*, Québec/Amérique, 1989, 691p.



Ce très beau roman québécois mêle l'ordinaire et le surnaturel. L'héroïne est une obèse. Dès qu'elle paraît, on se moque d'elle. Pourtant, son cœur est plus grand que son corps et elle est aimée de ceux qui la connaissent. Juliette se met à la recherche d'une nièce disparue depuis des années. Elle déclenche des événements tantôt tragiques, tantôt loufoques. Même les choses y sont spéciales. Les maisons semblent vivre et la musique est guérisseuse. Un pur régal. ■

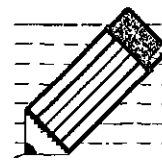
Lise Ashby





Écrire ce n'est pas seulement raconter le monde, c'est également essayer de le changer un peu.

G.G.



Ce que Dieu a promis

Dieu n'a pas promis
des ciels toujours bleus,
des sentiers parsemés de fleurs
pendant toute votre vie;
Dieu n'a pas promis
du soleil sans la pluie,
de la joie sans peine,
une paix sans douleur.
Mais Dieu a promis
de la force pour la journée,
du repos après le labeur,
de la lumière pour la route.
Sa grâce dans les épreuves
de l'aide d'en haut,
une sympathie sans faille.
Un amour immortel.

Annie Johnson Flint

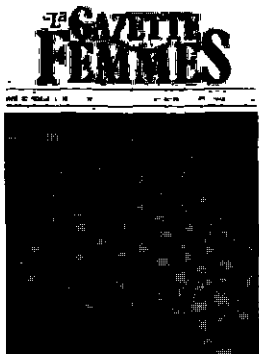
F
A
F
M
Q

en vrac...
ressources
d'ici ou d'ailleurs



Nous recevons au bureau un grand nombre de publications. J'en ai apporté une pile chez moi pour les consulter et vous en parler. Bien sûr, il est difficile de s'abonner à toutes, question de budget et de temps. J'en ai sélectionné quelques-unes à votre intention.

MA PRÉFÉRÉE: *La Gazette des Femmes*



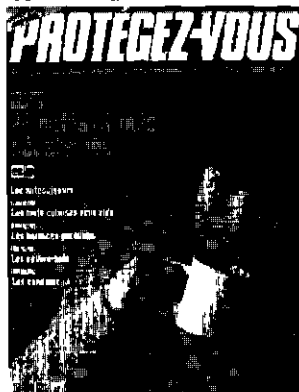
Déjà 10 ans! Dans son numéro de septembre-octobre 1989, la *Gazette des Femmes* fête son dixième anniversaire de publication. Plusieurs sujets considérés comme « chauds » au cours de ces dix dernières années, le sont encore aujourd'hui, souligne Marie Lavigne, la présidente du Conseil du statut de la femme; l'avortement, les sages-femmes, les régimes de rentes, le partage des tâches, la dénatalité etc...

Abonnement annuel gratuit.

La Gazette des Femmes
 Service de l'abonnement
 Informatique L.G.A. Inc.
 888, rue St-Jean, Bureau 200
 QUÉBEC (Québec)
 G1R 5H6

Protégez-vous

Le magazine de l'Office de la protection du consommateur



Ce magazine vient d'obtenir le premier prix du concours de l'Association des journalistes de la Presse spécialisée (A.J.P.S.). C'est le numéro de mai 1989 qui lui a valu cet honneur. Il comprenait, entre autres, des tests sur les couches jetables, les scies circulaires et un dossier sur les déchets dangereux.

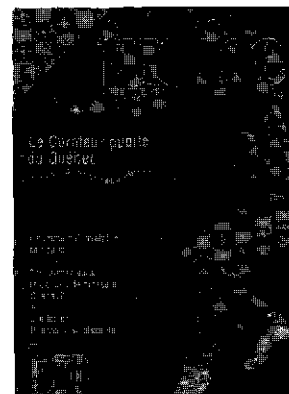
Fondé il y a 16 ans, *Protégez-vous* a un tirage de 175 000 exemplaires, le plus fort tirage parmi les magazines sur la consommation au Canada. Il contient une foule de renseignements utiles, des tests éprouvés, des dossiers bien fouillés.

Abonnement annuel: 13,00 \$

Protégez-vous
 7, Chemin Bates
 OUTREMONT (Québec)
 H2V 1A6
 Tél.: (514) 270-7172

Justice

La source fiable... pour tous!



Une autre revue fort bien faite. Le numéro d'octobre offre en supplément une petite brochure en couleur, détachable, expliquant la nouvelle loi sur l'égalité économique des époux, par Ghyslain Laroche. J'apprends, par exemple, que les récentes modifications au Régime des rentes du Québec prévoient que si le jugement de divorce, d'annulation de mariage ou de séparation légale a pris effet après le 30 juin 1989, le partage est automatique, c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire de présenter une demande pour y avoir droit. Sauf si le jugement a été prononcé à l'extérieur du Québec, une demande doit alors être faite à la Régie. Le partage ne sera cependant pas effectué si le jugement mentionne que les ex-conjoints se sont cédé leur droit ou qu'ils y ont renoncé.

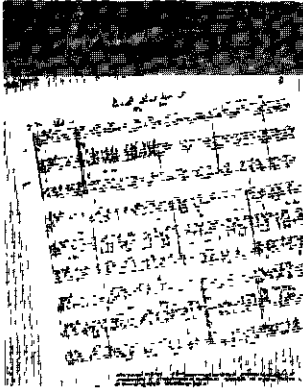
Abonnement annuel: 15,00 \$

Magazine Justice Inc.
 1200, Route de l'Église
 2e étage
 STE-FOY (Québec)
 G1V 4M1

F
A
F
M
Q



Forum Droits et Libertés



Ce bulletin est distribué par la direction des Communications de la Commission des droits de la personne du Québec.

Abonnement annuel gratuit

Forum Droits et Liberté

360, rue St-Jacques
9e étage
MONTRÉAL (Québec)
H2Y 1P5

L'Ardoise



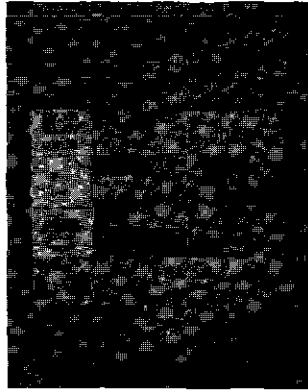
Journal d'information, il est publié cinq fois par année par le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (M.E.P.A.C.Q.). Il est bien fait et contient des articles intéressants. Le numéro d'été aborde des sujets comme: «Vivre le chômage autrement», «survivre ou sous-vivre», «sortir des ghettos féminins d'emplois: les métiers non-traditionnels pour femmes». Dans le numéro du printemps 89, notre directrice générale Céline Signori y signait un article: «La monoparentalité... d'hier à aujourd'hui» (p. 11).

Abonnement annuel: 10,00 \$

L'Ardoise

506 rue Ste-Catherine Est
bureau 800
MONTRÉAL (Québec)
H2L 2C7

Le Bulletin des communications

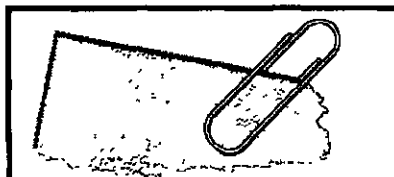


Il est publié six fois l'an par la Direction des communications du ministère des Communications du Québec. Il s'agit d'un bulletin spécialisé. Le numéro de juin-juillet-août 1989 décerne les prix des communications. Il traite également deux dossiers: «Le portrait des communications» et «Les technologies de l'information au gouvernement».

Abonnement annuel gratuit

Le Bulletin des communications

1037, rue de la Chevrotière
Édifice « G » - 3e étage
QUÉBEC (Québec)
G1R 4Y7



Pour de l'information culturelle étoffée, il y a la revue **VOIR**, distribuée gratuitement à Montréal. Un bon contenu, un excellent fond, des textes solides, des opinions franches et des prises de positions intéressantes. Pour les gens de l'extérieur de Montréal, il y a possibilité de s'abonner.

La revue **VOIR**
539 Ontario Est
MONTRÉAL (Québec)
H2L 1N8

Fermières

74 ans dans l'histoire des femmes.

Fermières

ENVIRONNEMENT:
Et la cécité était vraie



NOS TARTANS,
est-ce qu'est-ce que c'est?

1990

Une revue variée, colorée, intéressante. Assez traditionnelle en son genre. Elle contient plusieurs bons articles de fond, présente artisanat, recettes, rubriques...

Abonnement annuel: 12,00 \$

La Revue Fermières
3945, boul. St-Martin Ouest
CHOMEDEY (Québec)
H7T 1B7

Petit à petit



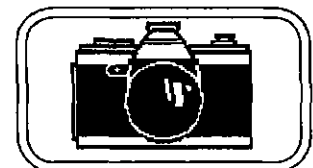
Cette revue est publiée gratuitement par l'Office des services de garde à l'enfance. Elle contient de bons articles, entrevues, informations, etc.

Abonnement annuel gratuit

Petit à petit

100, rue Sherbrooke Est
MONTRÉAL (Québec)
H2X 1C3 ■

Colette Lepage-Viger



F
A
F
M
Q

LE PRIX DE LA FAMILLE 1990 ET LES PRIX «RECONNAISSANCE AUX MUNICIPALITÉS».

Pour une deuxième année consécutive, la Fédération des unions de familles décernera le Prix de la famille et les prix «reconnaissance aux municipalités». Cette initiative rend hommage aux familles, aux organismes et à tous ceux et celles préoccupés-es par le soutien de la vie familiale.

Les récipiendaires en 1989 ont été: Madame Fernande Mathieu de Montréal, pour son initiative du «livre dans la rue», et la municipalité de Brossard pour l'adoption de sa politique familiale

Un formulaire de présentation de candidature peut être obtenu en s'adressant:

**La Fédération des unions de familles,
890 boul. René-Lévesque Est, bureau 2320
Montréal, Québec,
H2L 2L4.
Tél.: (514) 288-5712**

La date limite de retour des formulaires est le 20 avril 1990.

Le Prix de la famille, son origine, ses objectifs.

C'est dans le cadre général de son programme de reconnaissance de la vie familiale et de l'action en faveur des familles que la Fédération décerne annuellement au Québec le Prix de la famille. Par ce geste, elle désire rendre hommage aux familles québécoises et aux artisans de l'action familiale, mettre en lumière cette action et encourager son développement.

De plus, depuis l'année dernière, la Fédération décerne les prix «Reconnaissance» aux municipalités ayant réalisé une action en faveur des familles. En effet, deux prix «Reconnaissance» sont décernés dans un secteur précis du développement de la politique familiale, soit: l'action municipale.

A Montréal, en août 1981, l'Union internationale des organismes familiaux tenait une Conférence internationale de la famille. Des représentants de trente-sept pays étaient présents. Membre de cet organisme, la Fédération des unions de familles a choisi cet événement d'envergure pour créer le Prix de la famille.

Les critères

Une action ayant une portée prospective et se situant dans une optique de recherche et d'ouverture.

Une réalisation concrète qui comporte des applications facilement transposables dans un autre contexte.

Une expérience témoignant d'un esprit de solidarité.

Une initiative démontrant une certaine stabilité, preuve de viabilité et de réalisme.

Le jury

Un jury composé de neuf membres

provenant de divers milieux jugera les candidatures reçues au plus tard le 20 avril 1990. Ces membres appartiennent à différents milieux: groupes familiaux, communautés culturelles, jeunes, personnes âgées, secteur municipal, affaires sociales, entreprises et communications.

Le Prix de la famille 1990 et les candidatures possibles

Une famille ou une personne, pour son engagement soutenu et exceptionnel dans l'action familiale.

Un groupe ou un organisme, dont l'action a une incidence favorable sur le vécu des familles.

Une entreprise dont l'intervention entraîne des retombées positives pour la famille et son environnement.

Un chercheur, un écrivain, un artiste, pour une réalisation sur un thème familial.

Le prix

Le récipiendaire recevra une oeuvre d'art, symbole du Prix de la famille et la somme de 2 000 \$.

Les candidatures possibles pour les prix «Reconnaissance aux municipalités».

Toute municipalité ou MRC ayant réalisé une action en faveur des familles de son milieu.

Deux prix seront décernés dans cette catégorie: l'un aux municipalités de moins de 10 000 habitants et l'autre aux municipalités de plus de 10 000 habitants.

Les prix «Reconnaissance»

Chacun des deux récipiendaires des prix reconnaissance recevra une oeuvre d'art, symbole du Prix de la famille. ■

Nos publications

| | | |
|---|-------------------------|----------|
| i - Bulletin de liaison | Abonnement 4 numéros | \$ 10,00 |
| Monographies | | |
| ii- 1987 - Les Actes du colloque | | \$ 7,30 |
| iii- 1983 - Manifeste: il était une fois ou plusieurs fois... (De la rupture, ses conséquences et le défi à relever) | | \$ 4,50 |
| iv- 1980 - Pour des conditions de vie décentes: action collective | | \$ 4,50 |
| v- 1986 - Dossier réflexion (photocopies) | | \$ 4,00 |
| Mémoires - Avis | | |
| 17- 1989 - Les régimes complémentaires de retraite 12 p. | | \$ 1,95 |
| 16- 1989 - L'Énoncé de politique sur les Services de garde à l'enfance et Addenda 22 p. | | \$ 3,35 |
| 15- 1988 - Les droits économiques des conjoints 17 p. | | \$ 2,45 |
| 14- 1988 - La politique de sécurité du revenu 20 p. | | \$ 3,15 |
| 13- 1986 - La fiscalité 19 p. | | \$ 3,05 |
| 12- 1986 - Les Services de garde 4 p. | | \$ 1,00 |
| 11- 1986 - Avis au comité législatif sur le <i>Projet de loi C-90</i> concernant les normes de prestation de pension 10 p. | | \$ 1,00 |
| 10- 1986 - Commentaires à la Commission Rochon sur la santé et les services sociaux et annexe - sur la politique en périnatalité 10 p. | | \$ 1,75 |
| 9 - 1985 - Avis au Comité législatif sur les allocations familiales fédérales 6 p. | | \$ 1,20 |
| 8 - 1985 - La réforme de la loi sur le divorce 12 p. | | \$ 1,95 |
| 7 - 1985 - La politique familiale 26 p. | | \$ 3,35 |
| 6 - 1985 - Le Livre vert sur l'habitation 14 p. | | \$ 2,15 |
| 5 - 1984 - La réforme de la Loi du divorce (Mac Guigan) 11 p. | | \$ 1,85 |
| 4 - 1983 - Le Livre vert sur la réforme des pensions au fédéral 17 p. | | \$ 2,45 |
| 3 - 1977 - La situation des femmes, chefs de famille vivant sur l'aide sociale 9 p. | | \$ 1,65 |
| 2 - 1977 - Les camps de vacances 4 p. | | \$ 0,99 |
| 1 - 1976 - L'insuffisance de revenu des familles monoparentales et les solutions possibles 22 p. | | \$ 3,34 |

N.B.: Les frais postaux sont inclus dans les prix

Historique de la FAFMQ

En octobre 1973, les premiers jalons d'un regroupement provincial d'associations de familles monoparentales furent jetés lors d'un *teach-in* sur la famille, à l'Université de Sherbrooke à l'occasion de la Semaine de la famille. Mais c'est en septembre 1974 que le regroupement prit vraiment forme sous le nom de Carrefour des associations de familles monoparentales, et le siège social dès lors fut transporté à Montréal.

En 1982, le Carrefour change de nom pour celui de la Fédération afin de mieux annoncer la structure provinciale de l'organisme et de mieux évoquer l'idée de «représentation».

Objectifs et rôles de la FAFMQ

La Fédération regroupe des personnes qui se trouvent de gré ou de force projetées dans une société nouvelle où les règles du jeu sont modifiées et où les modèles n'existent plus. Elle doit donc relever le défi immense de développer des outils adéquats afin de mieux répondre à ces nouvelles exigences.

C'est dans cette optique qu'elle se reconnaît un rôle interne de formation et d'information, vis-à-vis de ses membres et qu'elle s'engage actuellement dans une démarche de réflexion collective en vue de préciser le rôle et l'orientation de ses associations.

La Fédération dans son rôle externe, poursuit sa lutte pour la réforme des lois qui touchent les familles monoparentales. Elle est présente partout par des mémoires, elle participe à des fronts communs, à des tables de concertation, à des coalitions. Elle prend position dans des dossiers, tels le droit de la famille, la loi pour favoriser la perception des pensions alimentaires, la politique familiale, les régimes de pension, la fiscalité, les camps familiaux, le logement, etc...

Ce double rôle lui impose donc les objectifs suivants:

- améliorer la situation économique des familles monoparentales;
- fournir un soutien aux associations locales;
- faire des pressions et des recommandations;
- agir comme agent d'information et de consultation;
- être un agent de formation.

**La Fédération se veut un
agent de changement social.**

Le soleil brille encore

Une fois traversé
le long tunnel de la séparation,
avec son lot de réajustements,
que trouve-t-on?

Presque toujours un homme nouveau,
une femme nouvelle,
une personne qui a appris à vivre
de ses propres ressources,
à apprivoiser ses préjugés
et ceux des autres,
apte à vivre dans cette société nouvelle
que le Québec est en train
de se donner.

Extrait du Manifeste de la FAFMQ « 1983 »